

pens de l'abbaye de Saint-Rambert. S'en tinrent-ils à de loyales acquisitions, employèrent-ils la ruse, ou simplement la terreur de leur nom, c'est ce qu'il nous est impossible de décider ; nous croyons par analogie qu'ils trouvèrent le succès dans une heureuse combinaison de ces trois grands moyens. Nous n'avons qu'à ouvrir l'histoire du Lyonnais et des pays voisins, pour voir, de même, les petites souverainetés laïques et religieuses, principalement les droits de justice et de monnayage, échapper successivement et de différentes manières à leurs possesseurs. Enfin, l'on retrouve dans Guichenon ou dans les recherches de M. de La Teyssonnière, cent exemples de seigneurs quelquefois très-puissants qui cèdent la propriété ou la suzeraineté de leurs domaines à d'autres grands personnages, surtout aux ducs de Savoie. Les abbés firent souvent de même. En effet, ils acquéraient par des transactions de ce genre une protection qu'ils ne trouvaient plus dans leurs propres forces, depuis que les chevaliers maîtres du pays avaient détruit l'équilibre en sacrifiant leur indépendance.

Quoi qu'il en soit, les abbés de Saint-Rambert n'étaient plus au XV<sup>e</sup> siècle que de petits seigneurs. Une grande partie de leur ancien domaine leur avait échappé. Les droits qu'ils avaient d'abord sur Oncieu, Argis, Tenay, Arandas, Cleyzieu, Torcieu et Saint-Rambert, avaient passé en d'autres mains. L'abbaye nommait encore les curés de ces paroisses, mais elle n'était plus propriétaire du sol que pour de minimes portions. Enfin sa mise en commende qui arriva au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle lui porta le dernier coup. Guichenon se plaignait en 1650 de l'incurie des religieux qui avaient laissé tomber dans la misère une maison jadis si richement dotée. Lors de la suppression des ordres religieux, elle ne comptait plus que six mansionnaires qui vivaient sans luxe et un abbé commendataire qui ne vit peut être jamais le chef-lieu de son bénéfice. Le monument même de l'abbaye ne survécut pas longtemps à l'institution. Mutilé d'abord au commencement de la révolution, il fut partagé ensuite en différents lots et vendu comme *bien national*, avec les jardins et terrains qui en dépendaient. Les nouveaux propriétaires ne se firent aucun